

AVIS

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, assistante-greffière de la ville de Shawinigan, que lors de la séance ordinaire tenue le 7 mars 2023, le conseil de la Ville de Shawinigan a adopté le règlement suivant :

SH-712 décrétant un emprunt et une dépense de 2 805 500 \$ pour la réalisation de travaux à des infrastructures d'aqueduc et d'égout ainsi que pour les honoraires professionnels.

Ce règlement est accessible au Service du greffe et des affaires juridiques, situé au 550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Shawinigan, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture du bureau.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Shawinigan, ce 12 mai 2023

Me Marie-Pier Gélinas
Assistante-greffière